



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2021-01/03

Millonfosse, le 25 janvier

2021

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser 5 rue du 8 Mai 1945 par la Société HYDRAM SAS (Rosult) pour Noréade (branchement assainissement)

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation rue du 8 Mai 1945 sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier du **1^{er} au 12 février 2021**.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier du **1^{er} au 12 février 2021**

Article 3 : La circulation sera alternée par feux tricolores du **1^{er} au 12 février 2021**

Article 4 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Saint Amand les eaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr

